

Des urbanistes français remportent le concours international de Regina

Les urbanistes Claire et Michel Duplay, de Paris (France), ont remporté le premier prix de 25 000\$ au Concours international d'urbanisme de Regina, grâce à leur proposition de réaménagement qui pourrait marquer le développement futur de cette ville.

Les gagnants ont été choisis parmi un groupe de cinq finalistes, dont les propositions avaient été soumises à un jury international, au cours de la deuxième phase du concours. Ce dernier avait été lancé il y a un peu plus d'un an, dans le but de recueillir des idées, novatrices et pratiques à la fois, pour le réaménagement d'un important espace urbain de 46,14 hectares, actuellement occupé par des installations ferroviaires du Pacifique-Canadien.

Un deuxième prix, de 15 000\$ est allé à une firme de Tokyo, *Polytechnic Consultants Inc.*, tandis que les urbanistes David Brindle et Chris Dawson, de Los Angeles (É.-U.), se voyaient décerner un troisième prix de 10 000\$.

Lors de ce concours, les citoyens de Regina furent invités à choisir le schéma d'aménagement qu'ils préféreraient et le résultat de leur vote a compté pour une voix, au même titre que chacune des voix des six membres du jury. C'était la première fois que l'on faisait appel à la participation des citoyens de la ville dans un concours international.

Le jury se composait de trois architectes de réputation internationale: M. Alexander Kouzmanoff, de New York, M. Fumihiko Maki, de Tokyo, et M. Ray Affleck, de Montréal; ainsi que de trois Canadiens s'intéressant au développement de Regina: l'économiste Douglas Fullerton, d'Ottawa, l'architecte Clive Rodham, conseiller municipal de Regina, et l'avocat Richard Rendex, aussi de Regina.

Les jurés ont fait savoir qu'ils avaient choisi la proposition Duplay parce que celle-ci envisageait la réanimation du centre-ville de Regina dans une optique réaliste et humaniste. Ce projet d'aménagement, ont-ils souligné, associe adroitement éléments anciens et nouveaux, structures commerciales et résidentielles, et sa souplesse doit permettre de répondre aux besoins de croissance de la ville.

Un juré a ajouté: "Le projet fait preuve d'ingéniosité et semble inspiré

par une véritable joie de vivre. Sa réalisation profiterait non seulement à Regina, mais aussi aux autres villes qui pourraient y voir un modèle".

Les citoyens de Regina qui votèrent en personne ou acheminèrent leurs bulletins par la poste, s'étaient prononcés en faveur du projet d'aménagement japonais, mais les six membres du jury furent unanimes dans leur décision.

Le concours d'urbanisme s'inscrit dans une étude globale du déplacement des voies de chemins de fer de Regina, prévoyant l'établissement de nouveaux services ferroviaires en d'autres emplacements et le réaménagement des corridors ferroviaires actuels. Soutenue par la province de la Saskatchewan, la ville doit maintenant étayer sa requête de déplacement des voies ferrées en soumettant à la Commission des transports du Canada un plan de transport, un plan d'urbanisme et un plan de financement.

Accords sur la pêche

Canada-URSS

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a annoncé le 3 juin qu'un accord a été conclu entre le Canada et l'Union soviétique sur la question de la pêche.

L'accord a été négocié lors de réunions tenues à Ottawa, en février dernier, et à New York, en avril.

Signé à Moscou, le 19 mai, par le ministre d'État de la pêche, M. LeBlanc et le ministre des pêcheries de l'Union soviétique, M. Ishkov, l'accord est entré immédiatement en vigueur. Il permettra aux navires soviétiques sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher dans la région désignée, une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins canadiens. (Voir *Hebdo Canada* du 10 mars 1976.)

Canada-Espagne

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Espagne ont annoncé également la conclusion d'un accord portant sur leurs relations bilatérales de pêche.

L'accord a été négocié lors de réunions tenues à Ottawa les 15 et 16 janvier, et les 19 et 20 février derniers. (voir *Hebdo Canada* du 31 mars.)

Signé à Madrid, le 10 juin, par l'ambassadeur canadien en Espagne, M.

M. G.H. Blouin, et par le ministre des Affaires étrangères, M. José Maria de Areilza, l'accord est entré immédiatement en vigueur. Il permettra aux navires espagnols, sous l'autorité et en conformité des règlements du Canada, de pêcher dans la région désignée, une partie des excédents des ressources biologiques nécessaires aux besoins canadiens.

Le Canada et l'indépendance des Seychelles

Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Marcel Lessard, représentait le Canada aux cérémonies de l'Indépendance des Seychelles qui se sont tenues du 26 juin au 1er juillet.

Les Seychelles, groupe de 86 îles situées dans l'océan Indien, ont accédé officiellement à l'indépendance le 28 juin 1976 pour former une République souveraine au sein du Commonwealth, après plus d'un siècle sous administration britannique.

A la suite de leur accession à l'indépendance, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé la nomination de M. R.W. McLaren au titre de premier haut commissaire canadien, non-résident, aux Seychelles. M. McLaren est également haut commissaire non-résident à l'île Maurice et ambassadeur non-résident auprès de la République de Somalie. M. McLaren a accompagné M. Marcel Lessard aux cérémonies de l'Indépendance des Seychelles.

Le rapport du Conseil des arts

Le rapport annuel du Conseil des arts pour 1974-75, paru récemment, indique que de nombreux artistes et institutions artistiques ont connu une année difficile. Le Conseil des arts du Canada a consacré l'an dernier 44,2 millions de \$ contre 39,4 millions de \$ en 1973-74, aux arts, humanités, et sciences sociales, sous forme de subventions et de services. De cette somme, 21,9 millions de \$ sont allés aux arts. Malgré une hausse de 12% de ses subventions dans ce domaine, le Conseil a été contraint de limiter les augmentations: 10% aux grandes compagnies de danse et 2 à 5% aux groupes de théâtre et de musique. Ce qui, dans une période d'inflation, équivaut à une diminution de la valeur réelle de l'aide du Conseil.